

Ville de Pont-Rouge

Ma source d'information

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Bussières, o.m.a., directeur général et trésorier



Bonjour à tous,

Plusieurs d'entre vous nous posent des questions sur le budget municipal et souvent nous font part de l'avalanche de chiffres qui l'accompagnent. Voici donc, sous une autre forme, un petit résumé du budget et son impact sur votre compte de taxes.

Dépenses :

Administration générale	1 072 371 \$
Sécurité publique	1 000 201 \$
Transport	1 009 452 \$
Hygiène du milieu	941 537 \$
Santé et bien-être	15 833 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	372 323 \$
Loisirs et culture	1 801 112 \$
Frais de financement	596 204 \$
Remboursement de la dette	1 150 750 \$
Immobilisation	157 083 \$
Appropriation (surplus)	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES & autres activités financières	8 116 866 \$

Est-ce que toutes ces dépenses sont réparties à tous?

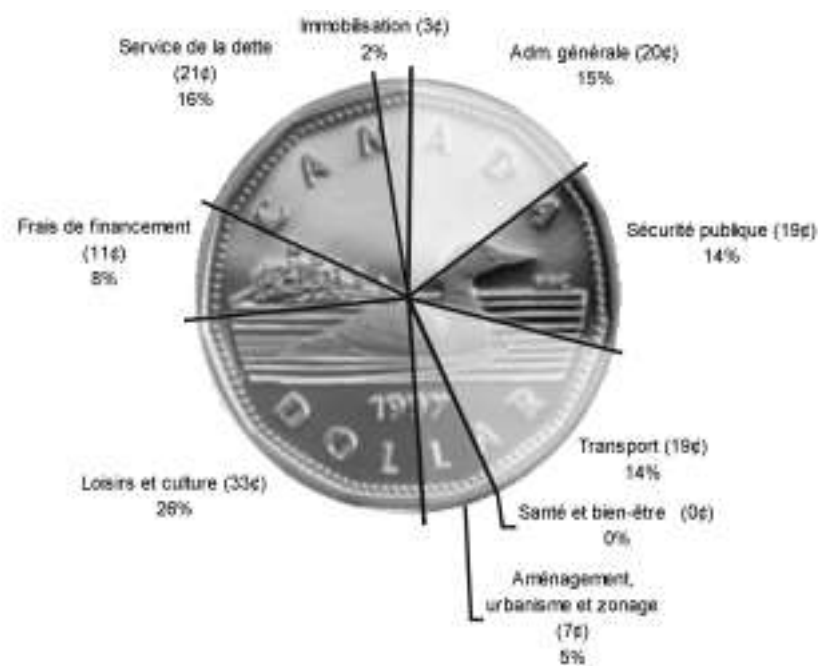
Non, seules les dépenses d'ordre général sont réparties entre tous les contribuables.

Les dépenses spécifiques (dépenses courantes + service de la dette) comme l'aqueduc et l'égout sont réparties seulement entre les abonnés desservis.

Comment cela se traduit-il sur vos taxes :

Pour les besoins des présentes, ramenons toutes ces dépenses sur 1\$.

Ainsi, toutes les dépenses générales représentent un total de 7 173 329\$ (excluant le service d'aqueduc et d'égout) et se répartissent comme suit :



Le chiffre entre parenthèse (€) représente le nombre de cents par 100\$ d'évaluation de votre propriété qui est consacré au service correspondant basé sur un taux de taxes de 1.3286\$/100\$ d'évaluation. Le pourcentage représente la répartition des dépenses selon le budget global.

Bilan financier 2007

Lors de la session régulière du conseil de ville tenue le 7 avril dernier, Mme Josée Leclerc, CA, comme vérificatrice externe, est venue présenter au conseil les états financiers vérifiés pour l'exercice 2007. En voici un bref sommaire:

	Budget	Réalisé
Revenus	7 686 722\$	12 279 039\$
Dépenses	7 686 722\$	6 985 266\$
Surplus		5 293 773\$

Vous comprendrez qu'une grande partie du surplus réalisé (3 370 330\$) provient de la vente de terrains dans le Domaine du Jardin (147 terrains). Les autres éléments proviennent d'une contraction des dépenses, de revenus d'intérêts, de placements et de mutations.

L'ensemble du projet du Domaine du Jardin tire à sa fin et une fois les revenus/dépenses compilés avec les réserves à pourvoir dans le futur, le Conseil est à même de confirmer que le projet, une fois complété, aura généré un surplus de l'ordre de 500 000\$, et ce, sans compter l'apport de revenus de taxes foncières supplémentaires.

Les documents des vérificateurs sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de ville sur les heures de bureau.

SERVICE DU GREFFE

Jocelyne Laliberté, g.m.a., greffière



CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2008

LÉGISLATION- Conseil municipal

Inscription au congrès annuel de l'UMQ : MM les conseillers René Gignac et Eddy Jenkins.

Appui moral au projet soumis par le «Comité logements pour personnes avec déficience intellectuelle ou physique» et les personnes à faibles revenus, âgées de 50 ans et plus - démarche pour l'acquisition d'un terrain.

Souscriptions :

- 1- Conseil des Chevaliers de Colomb de Pont-Rouge : **1000,00\$/année** - 2008, 2009 et 2010. **660,00\$**
- 2- Souper du Club Lions de Pont-Rouge : **675,00\$**
- 3- Activité golf Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf : **620,00\$**
- 4- Activité golf Commission scolaire de Portneuf : **100,00\$**
- 5- Fondation Éric-Frenette : **160,00\$**
- 6- Centre de la petite enfance Le Kangourou :

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion - règlement RMU-01 (295.1-2008) portant sur les systèmes d'alarme visant à modifier les amendes en cas de fausses alarmes.

TRAVAUX PUBLICS

a) **Signature d'une entente avec la MRC de Portneuf** - gestion des cours d'eau;

b) **Contrats :**

- 1- Lignage de la chaussée- « **Entreprises Gonet B.G. Inc.** » : **0,183\$ du mètre linéaire**, plus taxes;
- 2- **Acquisition des lots** 234-20-1 et 234-37 (rond de virage - rue de la Colline) : gratuit;
- 3- **Autorisation de cession d'un chemin fermé** (secteur Petit Capsa) :
 - a) Partie du lot 45-P - M. Claude Lacroix (somme nominale de 1,00\$);
 - b) Partie du lot 43-P - M. Vital Lacroix (somme nominale de 1,00\$);
- 4- **M. Jocelyn Magnan, agronome** - suivi agro-environnemental des périmètres de protection des sources d'eau «Paquet» et «Dansereau», années 2008, 2009 et 2010: **10 400,00\$ par année**;

c) **Développement résidentiel phase VIII :**

1. **Désistement des procédures en expropriation** - dossier du Tribunal administratif du Québec - Ville c. Ministère du revenu du Québec et 2954-7171 Québec inc.
2. **Demande d'autorisation à la CPTAQ** - Utilisation autre que l'agriculture pour une servitude permettant l'installation d'infrastructure d'égout pluvial.

d) **Nomination** de MM. Richard Couture et Réjean Gingras - employés permanents réguliers, temps partiel.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Règlement d'emprunt numéro 11-2008 au montant de 3 666 899\$ - Acceptation du règlement par la Ville de Pont-Rouge en raison de sa participation à l'entente.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

a) **Rapport financier 2007**- participation de la ville au déficit: 2 766\$.

b) Renouvellement du mandat d'administrateur bénévole : **M. René-Gilles Tessier.**

SERVICE DES LOISIRS

a) **Réorganisation au CHL et nomination de Mme Pierrette Vallières**, gérante du Complexe Hugues-Lavallée, et de Mme Marie-Claude Julien, adjointe à la gérante, effectif au 1^{er} juillet 2008.

b) **Engagement de trois (3) monitrices de piscine** : Mlles Audrey Fiset, Josiane Lanouette et Andrée-Ann Morissette, à titre de monitrices Croix-Rouge.

URBANISME

Demandes de dérogation mineure :

- 1- **Autorisation accordée** au 25, des Pins. But : rendre conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale/marge de recul avant de 18,288 mètres au lieu de 7,5 mètres.
- 2- **Autorisation accordée** au 3, rue Cécile. But : rendre conforme la reconstruction d'un garage incendié/superficie de 86,43 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés.
- 3- **Autorisation accordée** au 19, rue Alywin :
 - Bâtiment principal** but : rendre conforme l'implantation de l'habitation sise à une marge de recul avant de 6,70 mètres au lieu de 7,5 mètres.
 - Refus de la dérogation** au 19, rue Alywin :
 - Bâtiment secondaire implanté à moins de 1,5 mètre et empiètement du toit sur l'unité voisine.**

Appui auprès de la CPTAQ

- 1- Lot 420-P - Rue du Lac André;
- 2- Partie du lot 275-P - Chemin de la Pêche;
- 3- Partie du lot 215-25 à subdiviser - Rue Alywin.

Avis de motion ou adoption de règlements

- 1- **Règlement** numéro **328-2007** - conditions relatives aux travaux de remblai et déblai en zone Ea, Ea/a, Ear/a et Ear/b.
- 2- **Phase VIII :**
 - a) **Avis de motion** - règlement 344-2008 relatif aux zones et grilles de spécifications suivant le projet de lotissement déposé par les promoteurs;
 - b) **Adoption du 1^{er} projet de règlement 344-2008;**
- 3- **Adoption du 1^{er} projet de règlement 345-2008** modifiant le règlement de zonage et ses amendements visant les zones Rb.40-I et Rb.40-III sur la rue «de la Frayère».
- 4- **Avis de motion** - règlement visant à exclure certains revêtements extérieurs dans les zones urbaines (bois rond ainsi que bois pièces sur pièces).
- 5- **Avis de motion** - règlement visant à définir les cas d'exception dans le cadre du règlement de construction relatif à la prohibition des matériaux de fortification des bâtiments et à retirer les zones commerciales de ces cas d'exception.
- 6- **Avis de motion** - règlement visant à fixer à 10 pieds le maximum de la hauteur permise pour les murs des bâtiments secondaires en zone urbaine et à interdire le type de toit «mansardé» à deux ou quatre versants ainsi que l'ajout d'un étage aux bâtiments secondaires dans les zones urbaines.

AVIS PUBLIC - VENTE DE TERRAINS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Greffière de la susdite municipalité, QUE:-

Le Conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours du mois d'avril 2008, a procédé à la vente de gré à gré des immeubles suivants:

Numéros de lots	Propriétaires	Montant
1- 55-308	Mme Denise Dostie	29 444,94\$
2- 55-349	M. Rudy Martel	35 844,75\$

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE HUIT.

JOCELYNE LALIBERTÉ, g.m.a.
GREFFIÈRE



SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Arnold Girard, directeur

RECHERCHONS VOLONTAIRES

pour faire partie de notre dynamique brigade

Vous êtes prêt à relever le défi? Vous devez être résident de Pont-Rouge et avoir plus de 25 ans. Nous vous offrons une formation complète supervisée par la Régie de la Santé. **SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ**, faites parvenir votre curriculum vitae à la Ville de Pont-Rouge au : 212, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1A1, à l'attention du Directeur du Service des Premiers Répondants Monsieur Arnold Girard.



RAPPORT MENSUEL

Au cours du mois de **mars** dernier, les Premiers Répondants ont effectué 22 sorties, pour un coût total de 2 025,92\$. Le cumulatif des sorties pour l'année est de 105, pour un coût total de 9 710,78\$. Nous vous rappelons que la Ville de Pont-Rouge mise sur 16 Premiers Répondants, formés et certifiés, afin de dispenser des soins de qualité dans les meilleurs délais possibles sur notre territoire.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Michel Godin, directeur

HORAIRE RÉGULIER DES BUREAUX

De la Fête du Travail au 31 mai:

51, DU COLLÈGE, PONT-ROUGE, G3H 3A4, 873-2817

Lundi - Mardi - Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
 Mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 18h00
 Vendredi : 8h00 à 12h00

BIBLIOTHÈQUE AUGUSTE-HONORÉ-GOSSELIN

Horaires réguliers:

Lundi - Jeudi: 18h30 à 20h30
 Mardi : 13h30 à 15h30 et 18h30 à 20h30
 Samedi et Dimanche: 10h00 à 11h30
 Mercredi et Vendredi : Fermé

Du 1^{er} juin au 17 juillet 2008 ET du 11 au 28 août 2008 :

Ouvret seulement les trois soirs de semaine (lundi, mardi, jeudi, de 18h30 à 20h30).

Du 20 juillet au 10 août 2008 : Fermé.

ASSOCIATION DE SOCCER DE PONT-ROUGE

Avis de recherche

Nous sommes à la recherche de **parents entraîneurs** bénévoles pour prendre en charge ou assister une équipe de soccer pour l'été 2008. Si vous craignez ne pas avoir les connaissances suffisantes, nous serons heureux d'en discuter avec vous afin d'évaluer la situation. Si cela vous intéresse, donnez votre nom au Service des loisirs au 873-2817 poste 0, ou à Amélie Bussières au 561-5337 avant le 30 avril si possible. Nous souhaitons trouver les entraîneurs le plus rapidement possible afin de pouvoir débiter la saison à temps. Il serait apprécié que les entraîneurs de l'an passé, intéressés à entraîner de nouveau, se manifestent. Des **arbitres** de 13 ans et plus (adultes aussi) sont également recherchés. Une sélection sera faite.

Grand bazar de soccer

Le 10 mai prochain, entre 9h00 et 14h00, sur le terrain Pleau. Nous invitons tous les joueurs et anciens joueurs de soccer à venir vendre le matériel qui est recherché de tous (bas, shorts, protège-tibias, souliers et ballons). Vous n'avez qu'à nous les laisser en consigne. Pour vendre votre matériel, présentez-vous au terrain vers 9h00. Remis au lendemain en cas de pluie. Informations : Amélie Bussières 561-5337.

OFFRE D'EMPLOI

Animateur(trice) catégorie U-5-6

Exigences :

- Avoir 15 ans et plus;
- Connaissance de base du soccer, et arbitre un atout;
- Disponible le lundi et le mercredi soir, de 18h00 à 20h30 dès le 2 juin jusqu'au 23 août;
- Devra aider les parents bénévoles à diriger leur équipe, animer les parties et pratiques, et arbitrer amicalement les parties.

LES DEMANDES D'EMPLOI DOIVENT ÊTRE ACHEMINÉES **AVANT LE 22 MAI 2008, À 16H30**, AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE, 51, rue du Collège, Pont-Rouge G3H 3A4.

RAPPEL - PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

Vous retrouverez toutes les informations ainsi que les tarifs dans votre « *Guide Loisirs Printemps-Été 2008* ».

TERRAIN DE JEUX - Été 2008

N.B. : Pour éviter les files d'attente lors des inscriptions sur place, il est fortement recommandé de vous inscrire par la poste, avant la date limite du 31 mai 2008, à l'aide du formulaire d'inscription qui sera distribué prochainement dans les écoles, ou en vous procurant ce formulaire au Service des loisirs et de la culture (aréna), ou en vous procurant ce formulaire sur place:

Jeudi, 29 mai de 13h15 à 20h00
 Samedi, 31 mai de 9h00 à 12h00

Endroit: Service des loisirs et de la culture (Centre récréatif Joé-Juneau)

NATATION - 5^e SESSION ENFANTS - Été 2008 (session intensive)

N.B. : Il vous est possible de vous inscrire par la poste, entre le 2 et le 20 juin 2008, à l'aide du coupon de la page 43 du Guide Loisirs Printemps-Été 2008, ou en vous procurant un formulaire d'inscription au Service des loisirs et de la culture (aréna) ou à la réception du Complexe Hugues-Lavallée (piscine).

Dates d'inscriptions sur place:

Au Service des loisirs et de la culture (Centre récréatif Joé-Juneau), du 2 au 20 juin 2008, selon l'horaire suivant :
 Lundi - Mardi - Jeudi : de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
 Mercredi : de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
 Vendredi : de 8h00 à 12h00

Au Complexe Hugues-Lavallée (piscine), du 2 au 13 juin 2008, selon l'horaire suivant :
 Du lundi au vendredi : de 15h00 à 22h30
 Samedi et dimanche : de 8h00 à 22h00

FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Le comité organisateur des fêtes de la St-Jean-Baptiste de Pont-Rouge vous informe qu'il travaille actuellement à préparer et organiser sa fête annuelle et que la programmation complète vous sera dévoilée à une date ultérieure.

SERVICE D'URBANISME

Éric Robitaille, directeur

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS ÉMIS EN MARS 2008

TYPE	NOMBRE ÉMIS	VALEUR	MONTANT
Bâtiment accessoires	2	55 000,00\$	50,00\$
Construction neuve	22	2 567 640,00\$	2 128,00\$
Démolition	1	0,00\$	20,00\$
Installation septique	1	10 000,00\$	175,00\$
Puits d'eau potable	1	5 000,00\$	175,00\$
Rénovation de bâtiments accessoires	1	1 000,00\$	20,00\$
Rénovation/réparation bâtiment principal	15	157 500,00\$	300,00\$
Lotissement	9	0,00\$	1 110,00\$
Totaux :	52	2 796 140,00\$	3 978,00\$



Consultez le site Internet de la ville : www.ville.pontrouge.qc.ca sous la rubrique «terrains à vendre» pour en apprendre davantage sur l'emplacement choisi. Informations : M. Éric Robitaille ou Mme Linda Bilodeau au 873-4481.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jacques Faucher, directeur

NETTOYAGE DES RUES

Vous savez que sera bientôt la période de balayage de nos rues. On demanderait aux gens de ne pas faire d'amonts de sable devant leur résidence ou le long des chaînes de trottoir afin que le balai mécanique puisse ramasser facilement le sable. Par la suite, nous procéderons au lavage des trottoirs. Merci de votre collaboration!

LAVAGE DES TROTTOIRS

L'eau que les employés municipaux utilisent au printemps pour laver les trottoirs est puisée aux fins des lignes du réseau d'aqueduc pour permettre de la vidanger, ce qui est fait au moins à quatre reprises durant l'année.

TRAVAUX GRAND CAPSA, PHASE II

Cette année, des travaux de creusage de fossés et ponceaux, et de traverse de rue auront lieu dans le rang Grand Capsa. Ceux-ci débiteront à la fin mai pour une durée d'environ 7 semaines. Ces travaux se feront de la route Martel jusqu'au Lac Henri et la circulation sera considérablement perturbée et ralentie pendant cette période. Merci de votre collaboration.

SERVICE DES INCENDIES

Jacques Faucher, directeur

DES BARBECUES BIEN UTILISÉS - UN ÉTÉ BIEN PROTÉGÉ!

L'utilisation du barbecue comporte des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Son mauvais usage cause chaque année près d'un million de dollars en pertes matérielles. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toutes sécurité. Voici quelques conseils à retenir:

Avant le premier usage de la saison :

- Retirer toutes les pièces mobiles;
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles;
- Déceler la présence de fuites en aspergeant les raccords d'eau savonneuse;
- Faire remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz;
- Remplacer les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebut.

Règles de prudence lors de l'utilisation :

- Laisser un (1) mètre (3 pieds) entre le barbecue et la structure ou le mur;
- Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage;
- Surveiller en permanence un barbecue en fonction;
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle;
- Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

Entreposage du barbecue :

- Entreposer le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bombonne;
- Ranger la bombonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. Ne jamais entreposer la bombonne à l'intérieur.

RAPPORT D'INCENDIES ET DE FORMATION POUR LE MOIS DE MARS 2008 :

- Une (1) formation	Coût :	290,11\$
- Six (6) feux de cheminée	Coût :	3 983,44\$
- Deux (2) feux d'origine électrique	Coût :	1 183,82\$
- Un (1) arbre tombé sur fils électriques	Coût :	764,14\$
- Deux (2) feux de garage	Coût :	4 982,98\$
- Un (1) déblai (lendemain d'un feu)	Coût :	1 166,81\$
- Une (1) pancarte publicitaire arrachée par le vent	Coût :	226,94\$
- Deux (2) tempêtes (pompiers en attente à la caserne)	Coût :	1 081,02\$
Seize (16) sorties pour un coût total :		13 679,26\$